

MODELE CERTIFICAT MEDICAL FFVOILE

EXTRAIT DU REGLEMENT MEDICAL DE LA FFVOILE

Lorsqu'elle est rendue nécessaire, l'obtention du certificat médical d'absence de contre-indication à la Pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée (notamment en compétition) est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'Etat, et inscrit à l'ordre des médecins.

La Commission Médicale Nationale de la FFVoile :

- **Rappelle** que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :
 - engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyens,
 - doit être pratiqué dans un environnement médical approprié quand il a lieu avant une compétition.
- **Précise** que le contenu de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur.
- **Conseille** :
 - de tenir compte des pathologies dites de « croissance » et des pathologies antérieures,
 - de consulter le carnet de santé,
 - de vérifier plus précisément au niveau de l'appareil locomoteur : rachis, ceintures, genoux, pieds, en s'aidant si nécessaire de radiographies.
- **Insiste sur les contres indications à la pratique de la voile** :
 - toute pathologie susceptible de s'aggraver au cours de l'activité sportive et/ou de compromettre la sécurité,
 - en cas de doute, contacter la Commission Médicale.
- **Préconise** :
 - une mise à jour des vaccinations,
 - un bilan dentaire annuel,
 - une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 40 ans,
 - une surveillance biologique élémentaire à partir de 40 ans,
 - un examen ORL et visuel.
- **Prescrit** :
 - Les conditions d'aptitudes physiques et médicales pour participer aux épreuves habitables en solitaire et en double devant respecter les RSO de type 0,1 et 2 sont définies en annexe 3 du présent règlement,
 - pour toutes les autres courses en haute mer, de réaliser un bilan médical de l'intéressé le plus complet possible, en relation avec la ou les compétitions envisagées.

Certificat Médical

Dans le cadre des articles 6 et 7 du Règlement Médical de la FFVoile
Pris en application des articles L231-2, L231-2-1 du Code du Sport

Je soussigné(e), Docteur : TRINQUET certifie avoir examiné ce jour

Nom JACQUAIN Prénom Charles né(e) le 20-01-1965

et certifie que son état de santé ne contre indique pas la pratique de la voile y compris en compétition.

Fait le 12-7-22 à ENGHEN

Signature et cachet du médecin examinateur

Docteur Pierre TRINQUET
3 rue Jean Monnet
95300 ENGHEN LES BAINS
Tél: 01 44 28 55 00
N° 44 190 07 6